

## Le vocabulaire des élections (suite)

Suzelle Blais

Number 122, Summer 2001

L'enfance

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/55947ac>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Les Publications Québec français

### ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Blais, S. (2001). Le vocabulaire des élections (suite). *Québec français*, (122), 100–101.

# Le vocabulaire des élections (suite)

Suzelle Blais

La tenue d'une élection appelle nécessairement la formation de partis politiques. Quels noms ceux-ci priront-ils anciennement au Canada ? À ce sujet, il est intéressant d'observer que les mots *conservateur* et *libéral*, qui deviendront les noms des deux grands partis canadiens, figuraient déjà dans les appellations des premières formations politiques au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les deux premiers partis canadiens reposaient exclusivement sur l'opposition français/anglais : le *party*, aussi appelé depuis 1830 en Angleterre *Conservative party*, était celui des Anglais ; il faisait face au *parti réformiste-libéral* qui était celui des Français, des Patriotes. En Angleterre, les membres de ce parti sont appelés *whigs*, mot qui ne s'est pas réellement imposé au Canada : « Le mot *whig* qui, en Angleterre, désigne les libéraux opposés aux *tories*, est rare au Canada. Il est vrai que si les *tories* du Canada sont les mêmes que ceux d'Angleterre, les réformistes canadiens ne sont pas des *whigs* : ils sont surtout et avant tout "le parti français"<sup>1</sup> ». En 1854, les *tories* et les réformistes modérés s'unirent pour former le parti libéral conservateur qui deviendra le parti conservateur puis, à partir de 1942, le parti progressiste-conservateur ; ce dernier aura pour antagoniste, après 1867, le parti libéral.

C'est à l'époque de la Révolution française que les termes *conservateur*, *libéral* et *réformiste* ont pris une acception politique en français général. En effet, l'instauration d'institutions nouvelles, à partir de 1789, dut faire appel à un vocabulaire nouveau qui fut constitué soit par l'emprunt à l'anglais soit par l'extension sémantique de mots français. Ainsi, le substantif *conservateur* qui s'applique, à l'époque révolutionnaire, à « celui qui tend à préserver l'ordre social existant », passe, sous l'influence de l'anglais, dans le domaine de la vie politique à partir de 1815<sup>2</sup>. En France, le terme *conservateur* désignera un parti politique, dans les années 1830<sup>3</sup>. Le mot *libéral* « s'applique aux partisans des libertés politiques et joue un grand rôle au XIX<sup>e</sup> siècle, époque où le *parti libéral* s'oppose aux conservateurs et aux monarchistes puis également aux socialistes (1848). De nos jours, il est employé spécialement en parlant de la vie politique anglaise<sup>4</sup> ». Enfin, le mot *réfor-*

*miste* a également été emprunté à l'anglais en 1834 ; il vient de « *reformist*, terme créé en 1589 pour désigner les partisans de la Réforme religieuse, spécialisé en politique en 1641 [...]. En français, *réformiste* s'est d'abord employé à propos des partisans de la réforme électorale en Angleterre, puis généralement de tout partisan des réformes politiques<sup>5</sup> ». Au Canada, les noms des premiers partis politiques furent empruntés directement au Parlement britannique.

## LE PARTI ROUGE

Quand et comment en est-on venu à identifier respectivement le *rouge* et le *bleu* aux partis libéral et conservateur (plus tard à l'Union nationale, au provincial) ? E. Z. Massicotte écrit à juste titre : « Pour tous ceux qui étudient l'histoire de la politique canadienne, il n'y a aucun doute que le mot rouge date de 1849. En cette année, le parti libéral se scinda en plusieurs fractions. Le Haut-Canada eut les *réformistes* et les *Clear Grits*, le Bas-Canada, les libéraux modérés et les démocrates. Puis comme ces derniers, à l'instar des démocrates français, se montraient hostiles au clergé, on leur accola le sobriquet de parti rouge, parce que le drapeau rouge avait été l'étendard des démagogues d'outre-mer, lors de la révolution de 1848. Plus tard, le mot rouge arriva à désigner tout le parti libéral, et les conservateurs, pour avoir un sobriquet à leur tour, n'eurent qu'à prendre le nom de la couleur opposée<sup>6</sup> ».

C'est ainsi que les deux couleurs sont entrées, pour longtemps, dans la vie politique au fédéral comme au provincial. Constitué d'un petit groupe de radicaux, issus de la Rébellion de 1837-1838 et connus sous le nom de *rouges*, le *parti rouge*, qui a existé pendant une vingtaine d'années, a marqué la vie politique du pays. Ses revendications portaient, entre autres, sur l'abrogation de l'Acte d'Union et la séparation de l'Église et de l'État ; certains prônaient même l'annexion du Canada aux États-Unis. La doctrine politique des *rouges* est connue sous le nom de *rougisme*, néologisme qui paraît notamment dans le titre d'un livre, publié en 1864 par L.-H. Huot, intitulé *Le Rougisme en Canada : ses idées religieuses, ses principes sociaux et ses ten-*

*dances anti-canadiennes*, dans lequel l'auteur dénonce les idées extrémistes et anticléricales du parti rouge<sup>7</sup>.

## L'ENFER EST ROUGE, LE CIEL EST BLEU

Le parti rouge s'est éteint en 1867, en transmettant sa couleur au parti libéral qui s'imposait alors. Les historiens J. et M. Hamelin écrivent : « Quand les Rouges se seront mués en libéraux et qu'ils auront abandonné leur doctrine extrémiste, le clergé ne voudra voir dans cette mutation qu'un trompe-l'œil pour duper les électeurs, et continuera la guerre sainte contre le parti libéral<sup>8</sup> ». L'expression *l'enfer est rouge, le ciel est bleu*, qui se disait du haut de la chaire à une certaine époque, traduit l'aversion du clergé catholique pour le parti libéral. En français général, le terme *rouge* sert, dans un contexte politique révolutionnaire, à « qualifier les partisans d'une révolution politique ou sociale (1834) et, par métonymie, ce qui a trait à la révolution, à la pratique révolutionnaire (1860) [...] Dans le contexte politique, *voter rouge* (1945) équivaut à "voter pour les partis révolutionnaires"<sup>9</sup> ». Emprisons-nous d'ajouter,



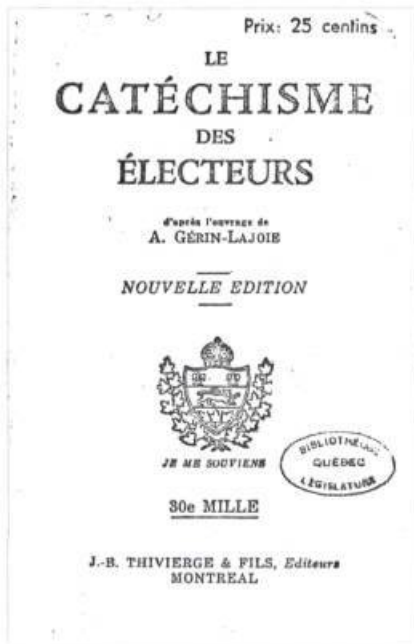
cependant, que la couleur rouge en passant du parti rouge au parti libéral a perdu toute connotation révolutionnaire. Quant au choix de la couleur *bleue* pour désigner le parti conservateur, il s'explique par le fait que c'est une couleur primaire souvent utilisée avec le rouge comme couleur contrastante. Notons que le mot *bleu* est attesté en 1755 en anglais britannique, dans un contexte politique : « The blues being in the old interest, and the yellows in the new<sup>10</sup> ».

Enfin, le *bleu* et le *rouge* seront, jusqu'à nos jours, les termes familiers pour désigner les deux grands partis politiques canadiens. Ils sont employés comme adjectifs dans : *parti rouge (bleu)* ; *journal rouge (bleu)* ; *chef rouge (bleu)* et comme adverbe, *voter rouge (bleu)*. Les *rouges* signifie le parti libéral, les *bleus*, le parti conservateur. Des expressions anciennes telles que *rouge teint*, *rouge écarlate*, ou *rouge ardent* désignent un libéral convaincu ; tandis qu'un conservateur qui est inébranlable dans ses convictions est *bleu comme la poule à Simon*<sup>11</sup>. En 1891, l'écrivain Pamphile Lemay a écrit une pièce intitulée, *Rouge et bleu*, dans laquelle il décrit les difficultés que rencontre celui qui essaie d'entrer dans une famille qui a une autre « couleur politique », qui appartient à un autre parti que le sien.

### LES VIRE-CAPOT

« T'es rouge, t'es rouge. On est bleu, on est bleu. Essaie pas de nous faire revirer notre capot<sup>12</sup> ». *Attirés par les promesses électorales* ou le programme d'un autre parti, certains électeurs changent d'allégeance politique. Cette attitude a donné lieu à la création d'expressions pittoresques telles que *virer*, *revirer son capot (de bord)*, *tourner (son) capot*, *virer casaque*, *virer ses culottes à l'envers*, *virer libéral*, *rouge*, *conservateur*, *bleu*. En français général, les expressions *retourner sa veste* et *tourner casaque* ont également cette acception. Quant au mot *capot*, un dérivé de *cape*, il est attesté anciennement en français général ; au Québec, c'était le terme usuel pour désigner un « grand manteau d'étoffe ou de fourrure ». Le substantif *casaque* est attesté depuis le XV<sup>e</sup> siècle en français général, au sens de « vêtement de dessus à larges manches ». En outre, l'expression verbale *virer son capot* a produit le substantif *vire-capot* : « Mon espèce de grosse emplâtre de malfaisant de mauvaise tête [...] de vendu de vire-capot [...] »<sup>13</sup>. Par ailleurs, les expressions *être du bord de quelqu'un* « être du même parti » et *virer*, *changer de bord* « changer de parti » æ sont usuelles en français général comme en français québécois<sup>14</sup>.

L'adoption du scrutin secret, en 1875, fut généralement mal accueillie par la classe politique. Comme l'écrivent J. et M. Hamelin : « Désormais, le candidat devra gagner la sym-



pathie de l'électeur qui s'abrite derrière le secret du vote et la réprobation de l'opinion publique. Mais la sympathie des gens coûte cher ! Il fallait donc organiser d'une façon rationnelle la caisse électorale<sup>15</sup> ». C'est ainsi que sera érigée en système la pratique du *patronage* qui consiste à distribuer l'argent et les faveurs aux amis du parti, à même les fonds publics. Au sens de « favoritisme politique, népotisme », le terme *patronage* vient de l'anglais<sup>16</sup>. Dans *Le catéchisme des électeurs*, dont le but était de dénoncer les abus du parti au pouvoir, on peut lire : « Les accaparements du Régime Taschereau introduisent la plaie hideuse et malfaisante du *patronage* dans des institutions qui étaient jusque là respectables et soustraites à l'ingérence politique<sup>17</sup> ». Le *Glossaire* donne quelques exemples d'emplois du mot *patronage* : *ce ministre dispose d'un grand patronage* « exerce une grande autorité, dispose de beaucoup d'emplois, de places, a beaucoup d'entreprises à donner », et *avoir le patronage du gouvernement* « disposer des emplois, des faveurs, des entreprises du gouvernement<sup>18</sup> ». La connotation péjorative du mot *patronage* dans son acception politique est, en outre, mise en évidence par le suffixe -eux du substantif *patroneux* au sens de « celui qui pratique le favoritisme politique ». Le vocabulaire des élections est un sujet presque inépuisable. On en prend conscience lorsque vient le temps de mettre le point final alors que beaucoup d'autres termes et expressions tels que *chefferie*, *convention*, *détenir la balance du pouvoir*, viennent encore à l'esprit.

### Notes

- 1 Maurice Rabortin, *Vocabulaire politique et socio-ethnique à Montréal de 1839 à 1842*, Montréal, Paris/Bruxelles, éditions Didier, 1975, p. 58-59.
- 2 Alain Rey (sous la direction de), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1998, 3 vol.
- 3 Jean Dubois, *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, Paris, Librairie Larousse, 1962, p. 73-74.
- 4 Alain Rey, *Idem*.
- 5 *Idem*.
- 6 Édouard-Zotique Massicotte, « Rouge et bleu », dans *Bulletin des recherches historiques*, vol. XIV, 1908, p. 159-160.
- 7 Louis-Herménégilde Huot, *Le Rougisme en Canada. Ses idées religieuses, ses principes sociaux et ses tendances anti-canadiennes*, Québec, Les Presses mécaniques de A. Côté et Cie, 1864.
- 8 Jean et Marcel Hamelin, *Les mœurs électorales dans le Québec de 1791 à nos jours*, Montréal, Les éditions du Jour, 1962, p. 66.
- 9 Alain Rey, *Idem*.
- 10 *The Oxford English Dictionary*, 2<sup>nd</sup> ed., Oxford/New York, Clarendon Press/Oxford University Press, 1989, 20 vol.
- 11 *Glossaire du parler français au Canada*, préparé par la Société du parler français au Canada, Québec, 1930 ; réimpr. : Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1968.
- 12 Germaine Guèvremont, *Marie-Didace*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1947, p. 54.
- 13 Yves Thériault, *Les vendeurs du temple*, Québec, Institut littéraire du Québec, [1951], p. 139.
- 14 Alain Rey et Sophie Chantreau, *Dictionnaire des expressions et locutions*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Dictionnaires Le Robert (Les Usuels), 1993.
- 15 Jean et Marcel Hamelin, *Op. cit.*, p. 92.
- 16 *The Oxford English dictionary*, *idem*.
- 17 *Le catéchisme des électeurs*, d'après l'ouvrage de Antoine Gérin-Lajoie, nouvelle édition, Montréal, J.-B. Thivierge & Fils, 1935, p. 49.
- 18 *Glossaire du parler français au Canada*, *idem*.

